



## États-Unis

Les rapports entre le Canada et les États-Unis affectent presque tous les aspects de la vie économique, politique, sociale et culturelle des deux pays. Leur importance pour la réalisation des objectifs de renouveau économique et de création d'emplois du Canada a conduit le gouvernement, depuis 1984, à mettre l'accent sur une relation bilatérale revitalisée entre les deux pays.

La stratégie du gouvernement part du principe que les Canadiens ont aujourd'hui la maturité et l'assurance voulues pour entretenir avec les États-Unis une relation plus étroite, qui aura de nombreuses retombées positives pour eux : accès plus sûr et plus vaste aux marchés, nouveaux investissements qui stimuleront la croissance et la création d'emplois et coopération accrue sur les problèmes communs tels la protection de l'environnement et la défense de l'Amérique du Nord.

Les deux pays peuvent être fiers des réalisations des trois ans et demi passés. Ils ne se sont pas toujours entendus, tout particulièrement sur l'urgence de mesures visant à contrôler les pluies acides, mais leurs liens historiques étroits leur ont permis d'aborder de nombreuses difficultés de façon positive. On peut en donner comme exemple les négociations qui ont mené à la signature, le 2 janvier 1988, de l'Accord de libre-échange par le premier ministre Mulroney et le président Reagan. Cet accord contribuera dans une large mesure à jeter les bases d'une croissance économique continue et concurrentielle dans les deux pays, et à faire en sorte que les relations commerciales bilatérales les plus importantes au monde, qui atteignaient 175,6 milliards de dollars canadiens en 1987, continuent à se développer au mieux des intérêts des deux pays.

La gestion efficace de ce processus repose au premier chef sur les sommets qui se tiennent chaque année entre les dirigeants des deux pays. C'est ainsi que le premier ministre et le président se sont rencontrés à Ottawa les 5 et 6 avril 1987 et le président en a profité pour s'adresser au Parlement. L'importance du libre-échange, le problème des pluies acides et la souveraineté dans l'Arctique, qui ont été abordés entre autres dossiers, ont reflété les priorités du Canada durant la période.

Les rencontres trimestrielles entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État des États-Unis, ainsi que les visites périodiques d'autres ministres influents dans les deux pays, ont permis de poursuivre les échanges réguliers sur l'état de la relation bilatérale la plus importante pour le Canada. La réunion tenue en janvier 1988 en est un exemple éloquent. Trois accords y ont été conclus : l'Accord de coopération dans l'Arctique, la Déclaration conjointe sur le

contre-terrorisme et le Protocole portant modification du Traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis.

Conscients de la nécessité de réduire la vulnérabilité du Canada au processus décisionnel complexe et diffus des États-Unis, l'ambassade du Canada à Washington et les 12 consulats généraux et consulats ont accentué leurs activités de liaison et de communication auprès du Congrès en élargissant leurs réseaux de contacts influents à tous les niveaux et dans toutes les régions des États-Unis, et en développant de nouveaux outils informatiques pour mieux gérer les questions à l'ordre du jour. Les ressources humaines ont été étoffées et ciblées sur les objectifs canadiens. On continue à faire appel à des firmes d'experts-conseils sur les grandes questions bilatérales, en particulier dans les domaines du commerce et de l'environnement. Tous ces efforts visent à faire en sorte que le point de vue canadien soit présenté de façon efficace et opportune.

## Accord de libre-échange et relations commerciales bilatérales

La conclusion de l'Accord de libre-échange a été la réalisation bilatérale la plus importante de 1987. Après 18 mois de négociations intensives, le Canada et les États-Unis sont parvenus à un accord de principe le 3 octobre 1987. Pendant les deux mois qui ont suivi, l'accord a été rédigé sous forme juridique avant d'être déposé à la Chambre des communes le 11 décembre 1987. Le premier ministre Mulroney et le président Reagan l'ont signé le 2 janvier 1988.

Pour l'essentiel, l'Accord de libre-échange prévoit l'élimination d'ici 10 ans de tous les droits de douane et d'autres obstacles à la frontière (l'interprétation des textes dans ce cas est facilitée par l'inclusion de règles d'origine précises); l'instauration de mesures spéciales pour améliorer l'accès des exportateurs aux débouchés de l'autre pays dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, des produits automobiles, et des vins et spiritueux; la libéralisation de la réglementation relative aux marchés publics, aux investissements et aux services financiers; l'application d'un code novateur prévoyant, dans les lois qui seront adoptées à l'avenir, l'octroi du traitement national pour toute une gamme de secteurs de services. Enfin, des dispositions institutionnelles permettront de régler de façon impartiale les différends et de contrôler l'exécution de l'Accord.

L'Accord doit être ratifié une fois que les législatures des deux pays auront adopté la loi de mise en œuvre en 1988, et entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989.

Au Canada, une motion d'approbation de l'Accord de libre-échange a été présentée à la Chambre des communes le 15 décembre 1987. Le Comité permanent des affaires